

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 31 AOUT 2017

ORDRE DU JOUR

1. **ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE DE LA FORET.**

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 23 août 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Bernard ALBERTUS, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

Mme Stéphanie FLAMMANN, Mme Evelyne BECKER, Mme Chantal PICCOLI, Mme TRIMBUR BAUER, M. Michel CHEVALIER, Mme Miretta LACK, M. Jérôme FLESCHE, M. Guy KIEFFER Conseillers municipaux

ABSENTS : M. Guy CIUNEK, M. Laurent NARAT, M. Pierre GELEBART à savoir.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents :

M. Laurent NARAT à M. Bernard ALBERTUS,

M. Guy CIUNEK à M. Michel CHEVALIER à savoir.

Le maire a dénombré 12 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRÉTAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE DE LA FORET

Vu les décisions prises lors des séances précédentes du conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avait approuvé les travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de la Forêt

Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence. 7 entreprises ont retiré un dossier et 6 ont répondu à l'offre.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 22.08.2017, des négociations ont été faites. L'avis de la commission des travaux propose de retenir l'entreprise SMTPF-SAINT-AVOLD pour un montant de 23 266,50HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'entreprise suivante :

SMTPF-SAINT-AVOLD pour un montant de 23 266,50 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

La question figurant à l'ordre du jour :

ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE DE LA FORET..

ayant été examinée,

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux effectués cet été. Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 septembre 2017.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h40.